



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 19

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du mardi 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'un accord de principe sur la cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour le projet de transfert des écoles

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mars 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIERÉtait absente excusée : Amélie MOLTERÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de transfert des écoles présentée à la Commission Municipale « Développement Economique » du 15 Octobre 2020 par la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le projet de transfert des écoles a été présenté à la Commission Municipale « Développement Economique » du 15 octobre 2020, par Monsieur Patrick DOMECH, 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, pilote du pôle environnement et structures.

Le projet prévoit de regrouper les deux écoles (maternelle et primaire) dans un pôle unique qui prendrait la place de l'ancien internat du collège. Ce transfert est nécessaire, les bâtiments regroupant les écoles deviennent vieillissants et les frais de fonctionnement très importants.

L'idée est de créer un pôle éducatif et l'intérêt est de rapprocher tous les enfants des équipements sportifs.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'accord de principe sur la cession à la Communauté de Communes des Savoir-Faire d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section AB 765 – Lieudit Maître Albert à Bourbonne les Bains.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'accord de principe concernant la cession à la Communauté de Communes des Savoir-Faire d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section AB 765 – Lieudit Maître Albert à Bourbonne les Bains afin de créer le pôle unique des écoles.

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 29 mars 2021



André NOIROT